

Produit: WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit H2391

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiéesFluide hydrauliqueUtilisations déconseilléesDonnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe HAFA France

Adresse ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone Téléphone .: 33 (0) 2 35 95 45 54

Télécopie : 33 (0) 2 35 95 83 63

adresse électronique fds@hafa.org

Personne à contacter Donnée inconnue.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SDS FRANCE 1/9



Produit: WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
N-Phényl-benzénamine, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène	< 1	68411-46-1 270-128-1	-	-	
Classification: Repr. 2;H361f					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et accommendamente.

règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements. ETA : Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Brouillard d'eau. Mousse. Sable sec. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser

Moyens d'extinction

inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

SDS FRANCE 2/9



Produit: WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

 Code : H2391
 Version : 2.1
 Révision : le 21-Février-2023

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la

section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un

déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond

la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. En

cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.4. Référence à d'autres

rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

SDS FRANCE 3 / 9



Produit: **WOMAC HYDROL AURAE HEES 32**

Code: H2391 Version: 2.1 Révision : le 21-Février-2023

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération Informations générales

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants de protection.

- Autres Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. Risques thermiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Forme Composants **Type** Valeur Huile végétale **VME** 5 mg/m3 Fraction alvéolaire.

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

Fraction inhalable. 10 mg/m3

Forme

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants Valeur **Forme Type** Brouillard. Huile végétale **VME** 10 mg/m3

La Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Valeur Composants Type Ester de l'acide **VLCT** 6 mg/m3 Fraction inhalable.

3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4hydroxybenzènepropanoïqu e et de

thiodi-2,1-éthanediyle (CAS

41484-35-9)

VME 3 mg/m3 Fraction inhalable.



Produit: **WOMAC HYDROL AURAE HEES 32**

Code: H2391 Version: 2.1 Révision : le 21-Février-2023

La Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail **Forme** Composants Valeur Huile végétale **VME** 3 mg/m3 Poussière respirable. Poussière inhalable. 10 mg/m3

Procédures de suivi recommandées

Autres données d'exposition

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide. Forme Liquide. Blond/e. Couleur

Odeur Donnée inconnue. Point de fusion/point de Donnée inconnue.

congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Donnée inconnue.

d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

> 290,0 °C (> 554,0 °F) Coupelle ouverte Point d'éclair

Température Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Sans objet. pН

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble

Donnée inconnue. Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Donnée inconnue. Pression de vapeur Densité de vapeur Donnée inconnue. 0,92 ASTM D 1298. Densité relative

Température pour densité

relative

25 °C (77 °F)

Caractéristiques des particules Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés comburantes Non comburant.

Point d'écoulement -26 °C (-14,8 °F) ASTM D 97. 29 - 35 mm2/s ASTM D 445. Viscosité

Température pour la

viscosité

40 °C (104 °F)

SDS FRANCE 5/9



Produit: **WOMAC HYDROL AURAE HEES 32**

Code: H2391 Version: 2.1 Révision : le 21-Février-2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Eviter les températures supérieures à

la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Oxydes de carbone. La décomposition peut entraîner la formation d'acroléine. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Traces de

formaldéhyde. La décomposition peut entraîner la formation d'acroléine (> 200°C).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux

supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait normalement pas donner donner lieu à des effets sur la reproduction ou le

développement.

Donnée inconnue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Non classé

Non classé

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les

substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

SDS FRANCE 6/9



Produit: **WOMAC HYDROL AURAE HEES 32**

Code: H2391 Version: 2.1 Révision : le 21-Février-2023

12.2. Persistance et

dégradabilité

Au vu d'essais sur des préparations et/ou composants semblables :

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général 12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Produit non

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.

conformément aux instruments

de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE



Produit: WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

 Code : H2391
 Version : 2.1
 Révision : le 21-Février-2023

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Règlementations françaises FRANCE : Arrêté du 13 juillet 2006 : Peut contenir des traces de formaldéhyde.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

SDS FRANCE 8 / 9



Produit: WOMAC HYDROL AURAE HEES 32

 Code : H2391
 Version : 2.1
 Révision : le 21-Février-2023

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.